

ARTS BIS – ÉDITION 2019

Exposition, prêt et expositions itinérantes

Dans le cadre de la 14^e édition de 7bis Chemin de Traverse à Bourg-en-Bresse

APPEL À CANDIDATURES

Dans le cadre de sa mission de Pôle Ressources départemental et régional culture et handicap, et à travers les projets ou les initiatives qu'elle développe, Résonance Contemporaine travaille en profondeur la mise en lien, le tissage, l'ouverture d'espaces de rencontres, de pratiques communes et d'échanges afin de réduire les inégalités d'accès à la culture et aux pratiques artistiques en direction des personnes en situation de handicap, démunies, incarcérées, âgées, fragilisées ou marginalisées.

Pour Résonance Contemporaine, il est essentiel d'aborder l'accès aux pratiques artistiques des personnes en situation de handicap au sein de toutes les disciplines artistiques et notamment dans le champ des arts plastiques. Cette initiative, au sein de « 7bis Chemin de Traverse » traduit de manière très concrète cette volonté de tisser, de nouer de liens forts avec tous les acteurs de ce domaine pour travailler et aborder en profondeur les divers questionnements, réflexions, attentes et besoins, rencontrés par l'ensemble de ces acteurs. C'est aussi travailler au développement d'une dynamique collective et forte sur ce territoire.

C'est pourquoi Résonance Contemporaine a initié « **Arts Bis** » en 2011, manifestation autour des arts plastiques. Arts Bis souhaite mettre en lumière et valoriser auprès d'un large public des œuvres et des artistes individuels ou issus d'ateliers d'arts plastiques dans des établissements sociaux et médico-sociaux, de mettre en lien les intervenants et les acteurs autour de la pratique des arts plastiques, et de sensibiliser un large public à cette pratique.

Le dispositif Arts Bis prévoit **une exposition annuelle** dans le cadre de la manifestation « 7bis Chemin de Traverse », et tout au long de l'année, sur le territoire départemental et régional, des partenariats avec des structures culturelles et du secteur médico-social, des collectivités territoriales, à travers des **expositions itinérantes**, afin de permettre aux œuvres d'être vues par un très large public.

La 14^e édition du festival « 7bis Chemin de Traverse » aura lieu du 30 mars au 14 avril 2019 (sous réserve de modification) à Bourg-en-Bresse.

Retrouvez ci-dessous le règlement et les fiches d'inscription.

Pour plus d'information, contactez-nous : 04 74 47 29 05 /

communication@resonancecontemporaine.org /

Règlement téléchargeable en ligne : <http://www.resonancecontemporaine.org/pole-ressources-culture-et-handicap/arts-bis/article/exposition-arts-bis-2015-5e-edition>

Règlement – Appel à candidatures – Arts Bis 2019

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

Résonance Contemporaine est une association loi 1901, Pôle Ressources départemental et régional culture et handicap et musique contemporaine, qui a pour objectifs de favoriser l'accès de tous les publics aux pratiques artistiques et de promouvoir la création artistique.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

L'appel à candidatures est destiné à des artistes amateurs adultes majeurs (18+) ayant une pratique plastique dans le cadre d'un atelier de pratique artistique au sein d'une structure sociale, médico-sociale, ou ayant une pratique en dehors d'un atelier, des personnes en situation de handicap, hospitalisées, fragilisées ou marginalisées, issues du département de l'Ain, des départements limitrophes au département de l'Ain (Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Jura), des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de Suisse.

ARTICLE 3 : OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

> Les œuvres

Les œuvres qui peuvent participer à l'opération peuvent être :

- Des productions individuelles
- Des productions collectives

Types d'œuvres pouvant participer :

- peinture
- sculpture
- dessin
- collage
- installation
- photographie

Les œuvres doivent être originales. Il n'y a pas de limite de nombre d'œuvres par participant.

Les œuvres ayant déjà été sélectionnées ou ayant déjà été proposées à la candidature ne seront pas acceptées.

Il est recommandé de proposer des œuvres disposant d'un système d'accrochage pour les œuvres ne pouvant être encadrées ou posées, ainsi que des œuvres peu fragiles, pouvant être transportées sans risque de dégradation.

> La sélection des œuvres

Un comité de sélection composé de professionnels de la culture et d'artistes aura en charge d'effectuer le choix des œuvres qui seront exposées et qui entreront dans le dispositif de prêt. Le comité sera souverain dans les choix qu'il effectuera. Son choix sera guidé par la qualité esthétique de l'œuvre, par la démarche personnelle artistique, et privilégiera la création et l'expression libre. Le comité se réunira en décembre 2018. La sélection se fera sur dossier de candidature.

Afin de faciliter le choix du comité de sélection, nous vous recommandons de **proposer plusieurs œuvres par artiste** et de nous **déposer les œuvres candidates originales** directement **au bureau de Résonance Contemporaine**, en vue de la réunion du comité de sélection, **avant le 3 décembre 2018**. Ces œuvres vous seront restituées rapidement si elles ne sont pas choisies.

> L'exposition Arts Bis 2019 – 9^e édition

Elle aura lieu **du 2 au 11 avril 2019 (dates sous réserve de modification)** à **H2M - Hôtel Marron de Meillonas** à Bourg-en-Bresse (01), pendant la manifestation « 7bis Chemin de Traverse ». L'accès à l'exposition sera libre et gratuit.

Des ateliers de pratique artistique seront organisés pendant la durée de l'exposition. Ces ateliers, ouverts à tous, seront accompagnés et encadrés par un artiste professionnel.

Des spectacles seront organisés dans l'espace d'exposition pendant la durée du festival.

> **Le prêt et la restitution des œuvres**

Les œuvres seront prêtées gratuitement aux visiteurs de l'exposition et aux personnes qui en feront la demande : particuliers, établissements scolaires, lieux d'enseignements artistiques, structures culturelles, collectivités territoriales,...

Elles seront restituées à Résonance Contemporaine par les emprunteurs en janvier 2020.

L'organisation de ce prêt d'œuvres s'effectuera dans le respect des droits et obligations qui encadrent ce type de pratique.

Les emprunteurs sont adhérents à l'association Résonance Contemporaine.

Les participants acceptent de prêter leur(s) œuvre(s) pendant toute la durée de l'exposition et du prêt. Leur(s) œuvre(s) pourront leur être restituées à tout moment à compter de la fin du prêt.

> **Un catalogue** présentant l'ensemble des œuvres exposées en 2019 sera édité en 2020, tiré à 500 exemplaires et diffusé gratuitement auprès d'un large public.

> **Des rencontres entre artistes et emprunteurs** pourront être organisées à l'issue de l'exposition, pour les artistes et les emprunteurs qui le souhaitent.

> **Circulation des œuvres après le prêt : expositions itinérantes**

Les œuvres exposées en 2019 pourront faire l'objet de demande d'exposition de la part de structures partenaires. La participation à Arts Bis implique donc de prendre en compte cette possibilité et les participants acceptent que leur(s) œuvre(s) soi(en)t exposée(s) à nouveau dans les prochaines années. Ils tiennent leur(s) œuvre(s) à la disposition de Résonance Contemporaine en vue de ces futures expositions. Résonance Contemporaine s'engage à informer les participants pour toute demande d'exposition.

ARTICLE 4 : COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront remettre **obligatoirement** un **dossier de candidature complet** comprenant :

1. LA FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ARTISTE ET DE L'ŒUVRE

Afin de réduire la quantité de papier et le temps de traitement des dossiers, nous vous proposons désormais de remplir la fiche artiste et œuvre directement en ligne, en cliquant sur ce lien : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfTHwD_6_eNfXpcThRIAIW3RbKPNln1LMN0xgrH93ZQL3iwg/viewform

S'il y a plusieurs œuvres par artiste, merci de ne remplir qu'une seule fois la totalité de la partie « artiste », et de remplir une fiche pour chaque œuvre.

2. LA FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ATELIER

Remplir une fiche par atelier.

Afin de réduire la quantité de papier et le temps de traitement des dossiers, nous vous proposons désormais de remplir la fiche atelier directement en ligne, en cliquant sur ce lien :

<https://docs.google.com/forms/d/1ycm1GdB9-cW07fCOrGmY0VmtO0OZ3ZulgzL0RkfoSiE/edit>

En cas d'impossibilité, merci d'imprimer les fiches (version word) et de nous les envoyer. **Ces fiches sont téléchargeables sur le site de Résonance Contemporaine, en cliquant sur ce lien :**

<http://www.resonancecontemporaine.org/pole-ressources-culture-et-handicap/arts-bis/article/exposition-arts-bis-2015-5e-edition>

Vous pouvez accompagner ces fiches d'un texte libre, ou de toute information qui vous semblera utile pour appuyer la candidature.

3. UNE OU PLUSIEURS PHOTOS DE L'ŒUVRE NUMÉRISÉES, DE BONNE QUALITÉ

Format jpg, 300 dpi minimum, avec le nom de l'œuvre et de l'auteur dans le nom du fichier. Envoi par mail ou sur un CD. Pour l'envoi par mail, nous vous conseillons de l'envoyer via les sites

www.wetransfer.com ou https://fromsmash.com/?utm_source=allcreativesfr, qui permettent l'envoi de fichiers lourds. En cas d'impossibilité de nous envoyer des photos numérisées, nous acceptons les photos papier de très bonne qualité et en grand format.

Merci de préciser le sens de l'œuvre (haut – bas), ainsi que d'intituler le fichier de la photo de l'œuvre (titre + nom de l'auteur).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : le 8 décembre 2018

OÙ ENVOYER LE DOSSIER COMPLET ?

Les fiches de présentation des artistes, des œuvres, et des ateliers peuvent être remplies directement en ligne, via les formulaires. En cas de problème, les fiches peuvent être envoyées par mail ou par courrier postal.

Les photos peuvent être adressées par mail ou par courrier postal.

Contact :

- **par mail :** communication@resonancecontemporaine.org ou action.culturelle@resonancecontemporaine.org

- **par courrier postal :**

Résonance Contemporaine
14 rue des Casernes
01000 Bourg-en-Bresse
à l'attention de Nathalie Rébillon.

Un accusé de réception vous sera adressé par mail à réception du dossier de candidature complet.

ARTICLE 5 : EXPLOITATION DES ÉLÉMENTS REMIS PAR LES PARTICIPANTS

Toute participation suppose l'accord gracieux des auteurs de la création et de leur représentant légal pour que leur création soit éventuellement photographiée ou filmée. Ces supports pourront être utilisés par l'association (site internet, réseaux sociaux,...), mais également par les médias et partenaires de l'association.

ARTICLE 6 : CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR TOUTE PARTICIPATION

La participation à Arts Bis est gratuite pour les participants.
Résonance Contemporaine n'apporte aux participants aucune aide financière, dans aucun domaine.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige afférant à son interprétation et à son application relève de la seule compétence juridictionnelle française.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Retrouvez toutes les informations en ligne en cliquant sur ce lien :

<http://www.resonancecontemporaine.org/pole-ressources-culture-et-handicap/arts-bis/article/exposition-arts-bis-2015-5e-edition>

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter :

Nathalie Rébillon, chargée de la coordination de Arts Bis,

Tél. : 04 74 47 29 05, mobile : 06 83 66 42 65

communication@resonancecontemporaine.org

www.resonancecontemporaine.org

Autre contact de suivi de l'appel à candidatures : Tél. 07 69 50 51 74 /

action.culturelle@resonancecontemporaine.org